



FESTIVAL DU LIVRE ILLUSTRÉ 2024

15^{ÈME} ÉDITION DU PRIX ROBERT BELTZ

ARTICLE 1- PRESENTATION DU PRIX ROBERT BELTZ

1. Tous les deux ans, le Festival du Livre Illustré est organisé à Soultz (Haut-Rhin). Au cours de ce festival est décerné le **Prix Robert BELTZ**. Cette manifestation se tient en principe chaque deuxième week-end du mois de mai des années paires.

Jusqu'en 2022 le Festival était organisé par l'Association des Amis de Robert BELTZ.

Depuis 2024, son organisation est prise en charge par la Ville de Soultz, à la suite de la dissolution de l'association et à la demande de cette dernière. En 2024, à titre exceptionnel, le festival se tiendra le deuxième week-end du mois de juin.

2. Le prix a pour objet de distinguer des artistes illustrateurs de livres appelés "Livre d'artiste" destinés à un lectorat jeune ou adulte et édités à tirage réduit au cours des 6 dernières années.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'INSCRIPTION AU PRIX

1. L'inscription au concours ouvre le 16 février 2024 et se clôture le 13 mai 2024.
2. L'inscription est gratuite.
3. Un artiste peut concourir plusieurs années de suite mais ne peut être lauréat qu'une fois.

ARTICLE 3- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Tout illustrateur souhaitant concourir doit adresser l'ouvrage illustré accompagné d'un curriculum vitae et d'une notice concernant les travaux réalisés, les techniques de travail utilisées, les expositions effectuées ainsi que des copies d'articles de presse ou de revues.
2. Sont pris en compte tant l'esthétique de l'expression graphique que la maîtrise de la technique d'illustration choisie, tant la qualité de l'impression que la beauté de la présentation du livre.
3. Les bandes dessinées ne sont pas acceptées.
4. Le dossier doit comprendre les nom et prénom du candidat, la date de naissance, l'adresse postale complète, un numéro de téléphone fixe ou portable, une adresse électronique, un relevé d'identité bancaire.
5. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus. Les dossiers réceptionnés hors délai seront exclus.

ARTICLE 4 - MODALITÉS D'EXPÉDITION

1. Les dossiers de candidatures doivent être adressés à :

**Prix Robert BELTZ – Le Pôle 360- Médiathèque Municipale
7, Place de l'Eglise
68 360 SOULTZ**

2. Les dossiers sont acceptés jusqu'au **13 mai 2024 pour le festival de juin 2024.**
3. Accusé réception du dossier
Il sera fait accusé réception du dossier de candidature par transmission d'un e-mail, ou à défaut d'adresse électronique, par envoi postal. Dans ce dernier cas, il est demandé au candidat de joindre une enveloppe timbrée libellée à l'adresse du candidat.

ARTICLE 5- COMPOSITION DU JURY

1. Le jury est composé de personnalités du monde de l'art et de l'édition.
2. Le jury est présidé par M. Hughes HOOHS, président sortant de l'association des "Amis de Robert BELTZ".
3. Le nombre des jurés est fixé à cinq.
4. Le jury peut ne pas attribuer de prix.
5. Le jury délibère à huis clos.
6. Les décisions du jury sont sans appel.

ARTICLE 6- PROCLAMATION DES RESULTATS

1. Le lauréat sera informé dès que le jury aura pris sa décision.
2. La proclamation publique du résultat se fait pendant le Festival du Livre Illustré de Soultz devant la presse invitée pour la circonstance. La présence du lauréat ou celle de son représentant est souhaitable lors de la cérémonie d'attribution qui se tiendra le samedi 8 juin.

ARTICLE 7 – DOTATION

1. Le lauréat se voit remettre un prix d'un montant de 3 500 euros offert par la Ville de Soultz.
2. Le lauréat du Prix Robert BELTZ s'engage à mentionner sa distinction lors de toute exposition ou de promotion de ses œuvres.
3. Pour assurer le lien d'un festival à l'autre, le lauréat du Prix Robert BELTZ s'engage à réaliser l'illustration de l'affiche du festival suivant, dessin qui pourrait être utilisé sur les programmes et (ou) les invitations élaborés pour cette manifestation.

ARTICLE 8 – AUTORISATION D’UTILISATION DES ILLUSTRATIONS

1. Les organisateurs du Prix Robert BELTZ sont considérés comme ayant reçu du lauréat et de son éditeur l'autorisation de présenter l'ouvrage primé ainsi que celle de reproduire totalement ou partiellement des illustrations de celui-ci sur son site.
2. Les œuvres concourant au Prix Robert BELTZ sont exposées au Festival du Livre Illustré de Soultz. Ils seront par ailleurs exposés au Musée du Bucheneck durant tout l'été.
3. Ils peuvent être repris par le candidat lui-même ou un tiers dûment mandaté à la Médiathèque de Soultz.

Sur demande, ceux-ci sont retournés par la poste (prière de préciser la valeur marchande de l'ouvrage à cause de l'assurance de la Poste) à leur propriétaire dans la dernière semaine du mois d'août.

Les artistes sont priés d'accuser réception de leurs ouvrages soit par courrier, soit par internet à la responsable de la médiathèque municipale de Soultz, Mme Nathalie Schellenbaum :
nathalie.schellenbaum@mediatheque-soultz.net

Un non accusé de réception dans les 15 jours faisant suite à la date de l'envoi sera considéré comme livre réceptionné en parfait état par son propriétaire.

Les artistes devront prendre les dispositions requises, en cas d'absence de leur domicile, pour réceptionner le livre auprès du bureau de poste de leur secteur. En effet un colis "colissimo" en instance à la poste doit être retiré dans les 15 jours qui suivent l'avis remis au destinataire. Ce délai passé, le colis revient à Soultz. Dans ce cas de figure l'artiste supportera totalement les frais de réexpédition de son ouvrage.

ARTICLE 9 - DROITS DES TIERS

Les participants devront s'assurer par eux-mêmes que les œuvres qu'ils présentent ne portent ni directement, ni indirectement atteinte au droit des tiers et, en particulier qu'ils ont obtenu de leur éditeur les autorisations nécessaires pour une éventuelle reproduction ou exposition.

ARTICLE 10 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Prix Robert BELTZ implique l'acceptation sans réserve du règlement.

Celui-ci est téléchargeable sur le site de la ville de Sultz.

Il pourra être adressé par courrier à toute personne en faisant la demande à

**Prix Robert BELTZ - Médiathèque Municipale
7, Place de l'Eglise
68 360 SOULTZ**

ARTICLE 11 - CALENDRIER ET CONTACTS

Ouverture des dépôts de candidatures : vendredi 16 février 2024

Clôture du dépôt des candidatures : lundi 13 mai 2024

Remise du prix Robert BELTZ : samedi 8 juin 2024

Contact : Mme Nathalie SCHELLENBAUM

Téléphone : 03 89 76 48 46

Courriel : nathalie.schellenbaum@mediatheque-sultz.net